



## Procès-Verbal Séance du 14 septembre 2020

-----  
*L'an deux mil vingt, le quatorze septembre, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre LEMETAIS, Maire.*

**Etaient présents** : Mmes et MM. Pierre LEMETAIS, David LAURENT, Nicolas MICHEL, Vanessa GRENET, Karima JOSSELIN, Gaétan DUPONT, Jean-Yves ROBERT formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** : Mme Valérie HEROUARD, M. Baptiste REY, M. Sylvain LEMESLE, M. Thierry ROBERT

**Secrétaire de séance** : M. Nicolas MICHEL

-----

### **Procès Verbal de la séance précédente**

Le procès-verbal de la séance du 30 juin 2020 est adopté à l'unanimité.

### **SUBVENTIONS 2020**

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes et de les inscrire à l'article 6574 en section de fonctionnement.

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>Subventions 2020</b>
Croix Rouge (Criquetot L'Esneval)	100,00 €
Association Arc-en-Ciel	50,00 €
Coop Scolaire Ecole Maternelle Criquetot l'Esneval	200,00 €
Coop Scolaire Ecole Saint Sauveur Emalleville	100,00 €
Club Animation et Aînés Cuverville	700,00 €
Société musicale Criquetot	100,00 €
Harmonie de Gonneville	100,00 €
AVRE 76	15,00 €
SOUVENIR Français	20,00 €
AFSEP	50,00 €
APF	50,00 €
AJC	700,00 €
Secours Catholique (Gonneville La Mallet)	100,00 €
Ligue contre le cancer	50,00 €
Classes de découverte	1 000,00 €
Tickets sports	5 000,00 €

Sur la ligne « classes de découverte », seront payées les subventions aux parents des élèves de collège de Criquetot l'Esneval ou non, ou d'établissements hors Criquetot l'Esneval participant à une classe de découverte ou séjour éducatif, à hauteur de 30 % de la somme laissée à la charge des familles, dans la limite de 120 Euros, sur présentation d'un certificat ou d'une attestation de présence de l'enfant à ce séjour établie par l'établissement scolaire.

## **CLASSES DE DECOUVERTE 2020 – ANNULATION – PARTICIPATION COMMUNALE**

Monsieur le Maire a fait part de la demande d'un habitant concernant le remboursement de la participation que la commune a versée pour la classe de découverte prévue au printemps 2020, et qui a été annulée compte tenu de la crise sanitaire.

Monsieur le Maire a indiqué au Conseil Municipal que 4 familles sont concernées par des participations communales versées pour des classes de découverte qui ont été annulées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, de demander aux familles concernées le remboursement de la participation communale qui leur a été versée pour la classe découverte prévue et qui a fait l'objet d'une annulation.

*Mme Karima JOSSELIN étant concernée n'a pas pris part au vote.*

## **EFFACEMENT DE RESEAUX - CONVENTION**

VU le budget de l'exercice 2020,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 19 octobre 2018 portant création de la communauté urbaine de l'agglomération havraise, du canton de Criquetot-l'Esneval et de Caux Estuaire modifié ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 11 décembre 2018 constatant les effets de la création de la communauté urbaine sur les syndicats intercommunaux et mixtes existants ;

### **CONSIDÉRANT :**

- Que la Communauté urbaine et le SDE76 sont compétents pour réaliser les travaux d'effacement de réseaux relevant de la compétence communautaire ;
- Que la Commune est compétente sur ses propres réseaux, notamment ceux relatifs à l'éclairage public ornemental, à la mise en valeur et illuminations de fêtes se situant sur le domaine public communal, ainsi que l'éclairage public se trouvant sur les voiries départementales en agglomération et hors agglomération ;
- Qu'en raison du caractère complémentaire des ouvrages pouvant être à exécuter de façon concomitante et de la continuité de l'action publique, la Communauté urbaine et le SDE76 ont conclu, le 25 juin 2019, une convention de co-maîtrise d'ouvrage par laquelle la Communauté urbaine délègue temporairement au SDE76 la maîtrise d'ouvrage totale ou partielle du programme de travaux annuel relatif à son réseau d'éclairage public, ainsi que les études de niveau APS du programme de l'année suivante ;
- Que les travaux d'effacement de réseaux demandés par la Commune à des fins esthétiques, réalisés par le SDE76 dans le cadre de la convention de co-maîtrise d'ouvrage susvisée, font l'objet de participations financières différentes par le SDE76, la Communauté urbaine et la Commune elle-même ;
- Que le SDE76 subventionne les travaux à hauteur des taux de participation indiqués dans le guide des aides annuelles qu'il édite annuellement ;
- Que la Commune et la Communauté urbaine participent chacune à hauteur de 50% du restant dû après participation du SDE76 ;
- Qu'il convient d'établir une convention type fixant les modalités financières des opérations d'effacement de réseaux afin que soit conclue une convention spécifique par opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'autoriser le Maire, à signer les conventions spécifiques pour chaque opération réalisée par le SDE76 dans le cadre de la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec Le Havre Seine Métropole.

## **CIMETIERE**

### **Mise en place de deux columbariums**

#### **CONSIDERANT**

- que plusieurs sépultures sont en état d'abandon dans le cimetière communal,
- que les emplacements devront être repris,
- que les demandes de crémation sont actuellement en augmentation,
- que l'actuel columbarium ne dispose plus que d'une case,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de faire mettre en place deux columbariums de trois cases,
- de retenir la proposition de l'entreprise OGF pour un coût de 4.980,00 € HT,
- de solliciter pour cette opération les aides de l'Etat et du Département de la Seine Maritime
- de financer cette dépense à l'aide des crédits inscrits à la section d'investissement du budget.

### **Tarif des concessions au cimetière**

Le Conseil Municipal,

Vu sa délibération n° 206.11.04 du 11 avril 2011,

Décide de fixer, à compter du 14 septembre 2020, le tarif des concessions au cimetière comme suit :

DUREE	2m2	3m2	Superposition
50 ans	232 euros	325 euros	93 euros
30 ans	163 euros	221 euros	67 euros
15 ans	93 euros	116 euros	37 euros

Le tarif de concession d'une case de columbarium reste fixé à 600 euros pour une durée de 20 ans.

### **RECENSEMENT DE LA POPULATION**

Un appel à candidature est lancé pour le recrutement d'un agent recenseur pour la période de recensement prévue du 21 janvier 2021 au 20 février 2021.

### **COMMISSION DE CONTROLE LISTE ELECTORALE**

Considérant la nécessité de procéder au renouvellement des membres de la commission de contrôle des listes électorales suite au renouvellement intégral des conseils municipaux,

Le conseil municipal désigne :

- Madame Vanessa GRENET, conseillère municipale, titulaire.
- Madame Karima JOSSELIN, conseillère municipale, suppléante.

### **COMMUNAUTE URBAINE**

#### **Renouvellement de la commission intercommunale des impôts directs – proposition de commissaires pour la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole**

Monsieur le Maire expose la demande de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole pour la proposition de deux noms de commissaires dans le cadre du renouvellement des membres de la commission intercommunale des impôts directs.

VU le code général des impôts, et particulière les articles 1650 et 1650 A,

CONSIDERANT la demande formulée par la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole ;

Le conseil municipal décide de proposer à la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole les commissaires titulaires et suppléants suivants :

Commissaire titulaire : Monsieur Pierre LEMETAIS

Commissaire suppléant : Monsieur David LAURENT

### **Communication des comptes administratifs 2019 adoptés par la Communauté Urbaine**

Au cours de sa séance du 23 juillet 2020, le Conseil Communautaire de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole a adopté les comptes administratifs de l'exercice 2019 des budgets principaux et des budgets annexes :

- de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole ;
- du SIDGCI ;

Conformément aux dispositions de l'article L.5212-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président de la communauté urbaine a communiqué à la commune un exemplaire de ces comptes administratifs de l'année 2019 pour communication aux membres du conseil municipal.

L'intégralité des documents, comprenant l'ensemble des budgets et les pièces annexes, peut être consultée en Mairie.

Le conseil municipal prend acte de la communication des comptes administratifs 2019 :

- de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole ;
- du SIDGCI.

### **Commission locale d'évaluation de charges transférées – désignation des membres titulaire et suppléant**

Le Conseil Municipal,

VU le code général impôts et notamment le IV de l'article 1609 nonies C,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 19 octobre 2018 portant création de la Communauté Urbaine de l'agglomération Havraise, du canton de Criquetot-L'Esneval et de Caux Estuaire ;

CONSIDERANT la demande formulée par la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole ;

Décide de nommer, parmi les membres du Conseil Municipal, les représentants de la commune au sein de la Commission Locale d' Evaluation de Charges Transférées de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole:

En qualité de délégué titulaire : Pierre LEMETAIS, Maire

En qualité de délégué suppléant : David LAURENT, 1<sup>er</sup> adjoint

### **RIFSEEP - MODIFICATION**

Monsieur le Maire présente le projet de modification de délibération du RIFSEEP afin de le soumettre au comité technique lors de sa prochaine réunion.

VU sa délibération n° 206.17.02 en date du 24 mars 2017,

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet de modification du RIFSEEP.

### **DECISION MODIFICATIVE N°1**

Vu la délibération n°260.20.08 du 30 juin 2020 relative à l'affectation des résultats,

Il y a lieu de procéder à des ajustements de crédits sur le budget primitif 2020, et de procéder à la décision modificative n° 1 comme suit :

- diminution du budget en section d'investissement des dépenses et recettes d'un montant de 118 euros répartis comme suit :

<b>Investissement Dépenses</b>		<b>Investissement Recettes</b>	
020 Dépenses imprévues	-118,00 €	001 Excédent d'investissement reporté	-118,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>-118,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>-118,00 €</b>

Le conseil municipal valide à l'unanimité la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Réunion du conseil municipal**

Monsieur Gaétan DUPONT demande s'il est possible de fixer un planning annuel des réunions de conseil municipal.

Monsieur le Maire répond que c'est difficile de connaître à l'avance les demandes particulières notamment de la Communauté Urbaine, ou liées aux projets communaux.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée le lundi 30 novembre 2020.

#### **Stationnement**

Monsieur Jean-Yves ROBERT rappelle les problèmes récurrents de stationnement gênant impasse des Protestants.

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'une gêne occasionnelle, et qu'il serait préférable que les riverains et usagers se concertent afin de trouver une solution, peut-être en prévenant à l'avance de l'utilisation du chemin, et demande aux riverains d'être attentifs au bon stationnement de leurs véhicules.

#### Vitesse chemin de la Ferranderie

Madame Karima JOSSELIN constate la vitesse excessive des véhicules chemin de la Ferranderie, et interroge sur la possibilité d'installer des ralentisseurs à proximité du centre équestre.

Monsieur Gaétan DUPONT propose l'installation d'un stop au croisement avec la rue desservant le centre équestre.

Les services de la Communauté Urbaine seront sollicités afin d'étudier ces demandes.

Aucune autre question n'étant soulevée, et l'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h35.